



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2013

Soixante-septième session
Point 17 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 septembre 2013

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.78 et Add.1)]

67/298. Développement de la coopération visant à améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [64/186](#) du 21 décembre 2009 et [67/194](#) du 21 décembre 2012,

1. *Souligne* qu'il importe d'améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes, et, à cet égard, prend note de la création proposée d'une alliance eurasienne pour la connectivité visant à mettre en lumière les synergies entre gouvernements, secteur privé, société civile, milieux universitaires et institutions internationales de développement de façon à contribuer au développement des voies de transit des télécommunication régionales ;

2. *Invite*, dans ce contexte, les gouvernements, le système des Nations Unies et les institutions internationales de développement, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences de base actuelles et dans la limite des ressources existantes, mais aussi le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires, à entamer les délibérations voulues sur le projet d'alliance eurasienne pour la connectivité.

*98^e séance plénière
4 septembre 2013*

